

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 5'770'000.- pour financer la campagne 2024 d'entretien préventif urgent sur des tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme

du 25 juin 2024

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 5'770'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la campagne 2024 d'entretien préventif urgent sur des tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le présent décret n'est pas sujet au référendum

² Il entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 juin 2024.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Miéville

I. Santucci

Date de publication : 9 juillet 2024